

AGENCE MONTPELLIER PROFESSIONS LIBÉRALES AVOCATS



Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.

BANQUE POPULAIRE DU SUD exploitant également les marques BANQUE DUPUY, DE PARSEVAL, BANQUE MARZE et CREDIT MARITIME - 38 bd Georges Clemenceau - 66966 Perpignan Cedex 09 - Téléphone : 04 68 38 22 00 - Fax : 04 68 38 48 03 - www.banquepopulaire.fr/sud/ - 554200808 RCS Perpignan - Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 023 534 - TVA N° FR 29 554200808. Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédits. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papier n°FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042).

Historique du partenariat

- L'agence BPS Montpellier Professions Libérales Avocats est implantée depuis 1978 dans les locaux de la Maison des Avocats de Montpellier
- L'Agence permet une véritable synergie avec le fonctionnement institutionnel de l'Ordre et de la CARPA (située au rez-de-chaussée de la Maison, à proximité du personnel de la CARPA) :
 - Rapprochements bancaires CARPA – Clients Avocats
 - Courriers sécurisés pour les transmissions de documents entre le TGI et l'Agence Montpellier Avocats (remises chèques, contrats, etc.)
 - Présence sur différents événements et mécénat



BANQUE POPULAIRE
DU SUD 

Notre promesse pour vous accompagner



Une agence et un **conseiller dédié à votre profession**



Un **conseiller unique** pour **vous accompagner sur vos projets personnels ou professionnels**



Un **rendez-vous assuré dans les 72h** et une **prise de contact dans les 24h**



Une **ligne directe** pour échanger avec votre conseiller



Une **rencontre au sein de votre entreprise** pour faire le point sur vos besoins



Vous proposer une offre bancaire privilégiée

Compte Professionnel

Une offre préférentielle à 0 € pour votre compte professionnel incluant :

- Une carte bancaire Visa Business⁽¹⁾
- Un outil de consultation et gestion du compte en ligne
- L'exonération des frais de tenue de compte

Compte Personnel

- 50% sur les services inclus dans votre convention Cristal Famille ou Solo
(si ouverture conjointe du compte professionnel)



Exemple :

8,10 euros par mois tout compris avec un Pack Cristal Solo Confort avec une carte visa premier, assurance des moyens de paiements, consultation internet et exonération d'agios (*dès lors que le découvert n'excède pas 500 euros de franchise d'agios*).

Offre soumise à conditions. Voir conditions en agence.

(1) Partenaires Visa Business : se référer au site Visa Business.



Vous accompagner dans votre développement

Prêt de Bienvenue Professions Libérales

Jusqu'à **200 000 €** (*cumulable avec un prêt BPS complémentaire*)
pour tout objet à titre professionnel ⁽¹⁾

Durée : jusqu'à 10 ans

Conditions : une décote de **0.80%** sera appliquée sur le taux en vigueur prévu par notre gamme de prêt amortissable professionnel - Assurance emprunteur standard ⁽²⁾

Frais de dossier: 150 € forfaitaires

Offre soumise à conditions. Voir conditions en agence.

Sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre Banque populaire.

Sous réserve d'éligibilité.

(1) Sauf rachat de crédit Banque Populaire du Sud

(2) Contrat d'assurance de groupe en couverture de prêts n°A340G est un produit de CNP Assurances et BPCE Vie, entreprises régies par le code des assurances.

Vous accompagner dans votre développement

Avance 1^{ers} Honoraires à taux 1,99% pour les Professions Libérales réglementées ⁽¹⁾⁽²⁾

Jusqu'à 15 000 € (*doit représenter 2 mois de chiffre d'affaires prévisionnel*)

- **Objet :** BFR lié à l'installation
- **Conditions :** taux à 1,99% - Frais de Dossier offerts - assurance emprunteur standard ⁽³⁾
- **Durée :** 36 mois maximum dont 3 mois de franchise en capital maximum
- **Valable 1 seule fois et éitable en agence**



N'hésitez pas à nous consulter pour **bénéficier d'offres spécifiques** en crédit-bail, location longue durée, prêt équipement ou prêt green.

Sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre Banque populaire.

Sous réserve d'éligibilité.

(1) Santé, chiffre et droit

(2) Offre soumise à conditions. Voir conditions en agence.

(3) Contrat d'assurance de groupe en couverture de prêts n°A340G est un produit de CNP Assurances et BPCE Vie, entreprises régies par le code des assurances.



Rémunérer votre trésorerie

Epargne bancaire : le Compte à terme Vair

Optimisez la trésorerie de votre entreprise en investissant dans des projets verts tout en profitant d'un rendement garanti.

- **CAT à taux progressif**

Ce Compte à terme (CAT) Vair sur 2, 3 et 5 ans vous propose une rémunération progressive, c'est-à-dire qui augmente par paliers semestriels. Ainsi, plus la durée de votre placement est longue, plus le taux servi par Banque Populaire du Sud augmente pour atteindre son plus haut niveau au cours de la dernière année.

- **Votre argent toujours disponible**

Tout retrait entraîne la clôture de votre compte à terme VAIR. Vous devez retirer en une seule fois l'intégralité des sommes déposées sur le compte. Cette opération peut intervenir à tout moment quel que soit le compte à terme (CAT) Vair souscrit en respectant un préavis de 32 jours. En revanche, aucune pénalité de sortie ne sera appliquée si vous sortez avant le terme de la période fixée (récupération du capital avant la date prévue au contrat). Veuillez contacter votre conseiller Banque Populaire pour connaître les modalités.

- **Le compte à terme Vair Banque Populaire ne supporte ni frais d'entrée, ni frais de gestion.**

[EN SAVOIR PLUS SUR LE COMPTE À TERME VAIR^{\(1\)}](#)



(1) Coût de connexion selon votre opérateur

Vous protéger

- **Protégez les revenus de votre activité** pour garantir votre réussite.

LES CARACTÉRISTIQUES PRÉVOYANCE PRO +



Vos revenus préservés en cas d'arrêt de travail
indemnités journalières en complément des prestations du régime obligatoire. Permet de maintenir jusqu'à 100 % de vos revenus⁽¹⁾.



Des limites d'âges étendues
jusqu'à 75 ans pour la garantie Décès/PTIA et 67 ans pour l'arrêt de travail⁽²⁾.



Des prestations forfaitaires
vous percevez le montant des prestations choisies au contrat, en adéquation avec vos revenus professionnels.

[EN SAVOIR PLUS ^{\(3\)}](#)



(1) Selon les conditions et limites des dispositions fiscales en vigueur. Conditions applicables aux TNS non agricoles.

(2) La garantie cesse à la date de mise à la retraite ou de préretraite de l'assuré quelle qu'en soit la cause.

(3) Coût de connexion selon votre opérateur

Vous protéger

- Obtenez un **bilan complet assurance et prévoyance** à titre particulier et professionnel
- Bénéficiez d'une assurance pour votre **Multirisque Professionnelle** et les locaux de votre cabinet

Olivier POLIN - Conseiller Assurance Professionnelles



olivier.polin@groupebps.fr ⁽¹⁾



06.18.56.65.44 ⁽²⁾



Crédit Photo
Adobe Stock ©zinkevych

(1) Coût de connexion selon votre opérateur
(2) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur

Vous apporter un conseil patrimonial sur votre gestion privée – Le Plan Epargne Retraite

- Préparer sa retraite, une question d'anticipation

Avec Banque Populaire du Sud, plusieurs options s'offrent aux professionnels pour se constituer un complément de retraite.



**EN SAVOIR PLUS SUR LE PLAN
EPARGNE RETRAITE⁽¹⁾**



Vous apporter un conseil patrimonial sur votre gestion privée

- Solutions d'épargne **adaptées à vos besoins** : assurance vie sur mesure, plan épargne retraite (PER) et plan épargne salariale
- **Améliorer votre fiscalité** à travers des placements financiers et le financement de l'immobilier de placements.

Gaël PARRA - Conseillère en Gestion de Patrimoine



[\(1\)](mailto:gael.parra@groupebps.fr)



04.99.51.59.76 (2)
06.58.93.64.86 (2)



(1) Coût de connexion selon votre opérateur
(2) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur



Crédit Photo Adobe Stock ©curto

Votre agence vous accueille



Votre agence vous accueille :

Du lundi au vendredi

De 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Sauf le jeudi

De 8h45 à 12h30 et de 15h à 17h30

(sur rdv le jeudi après-midi)

N° téléphone : 04.99.77.19.57

(appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)



Le jeudi après-midi votre agence est ouverte seulement sur rendez-vous pour nos clients.
La continuité des services liés à la CARPA sont assurés le jeudi après-midi.



Vos interlocuteurs

NOTRE ÉQUIPE



Josselin RAYLET
Directeur de l'Agence
(de permanence à la Maison des Avocats tous les jeudis matin)
josselin.raylet@groupebps.fr⁽¹⁾
06.98.84.07.89⁽²⁾



Diego GUARINOS
Conseiller Professionnels
diego.guarinos@groupebps.fr⁽¹⁾
06.58.80.86.86⁽²⁾



Bérangère JUREK
Conseillère Professionnels
berangere.jurek@groupebps.fr⁽¹⁾
07.62.62.83.74⁽²⁾

NOS EXPERTS

Gaël PARRA

Conseiller en Gestion de Patrimoine
gael.parra@groupebps.fr⁽¹⁾
04.99.51.59.76 - 06.58.93.64.86⁽²⁾

Olivier POLIN

Conseiller Assurance Professionnelles
olivier.polin@groupebps.fr⁽¹⁾
06.18.56.65.44⁽²⁾



Vous souhaitez échanger via WhatsApp ?

Scannez ce QR Code⁽¹⁾.



Crédit Photo ©SergeRebuffat

(1) Coût de connexion selon votre opérateur (2) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur

